

# POINT DE SITUATION

18 AVRIL  
2020

**NOMBRE DE CAS CONFIRMÉS : 163 (+0)**  
**ESTIMATION DE LA PART ATTRIBUABLE AU COVID-19 VIA LE RÉSEAU SENTINELLES :  
 350\* CAS SYMPTOMATIQUES**

**11 (+0) sont hospitalisés en réanimation**  
**73 personnes sont guéries**  
**12 décès ont été signalés par le CHUM dont 7 confirmés biologiquement**

## > LES CAS CONFIRMÉS

La situation n'a pas évolué par rapport au 17 avril 2020.  
 Parmi les 163 cas confirmés :

- Il y a 79 femmes et 84 hommes
- 38 sont âgés de 15 à 44 ans
- 66 ont entre 45 et 64 ans
- 44 sont âgés de 65 à 74 ans
- Et 15 ont plus de 75 ans

Au total, depuis le 13 mars, 36 cas biologiquement confirmés ont été admis en service de réanimation parmi lesquels on dénombre 39% de femmes et 61% d'hommes.

## > COVID-19 : NE PAS RELÂCHER L'EFFORT DE CONFINEMENT

- L'organisation et l'anticipation du système de santé en Martinique permettent d'éviter la saturation de l'accueil en réanimation et garantissent à chaque patient une prise en charge selon les critères médicaux en vigueur habituellement.
- Même si les personnes âgées sont davantage victimes de la maladie et doivent être particulièrement protégées, les classes d'âge plus jeunes sont concernées également.
- La protection des uns et des autres est donc l'affaire de tous et le respect des consignes de confinement et de la pratique des gestes barrières est plus que nécessaire. Il est essentiel de poursuivre l'application de ces mesures jusqu'à ce que les conditions du déconfinement soient réunies.
- **Les mesures suivantes sont des mesures de bon sens pour préserver sa santé et celle de son entourage :**
  - Rester chez soi
  - Se laver les mains très régulièrement
  - Tousser ou éternuer dans son coude
  - Saluer sans serrer la main, supprimer les embrassades même au sein de la famille
  - Utiliser des mouchoirs à usage unique

## > EN CAS DE SYMPTÔMES, QUE FAIRE LES SOIRS ET WEEK-ENDS ?

### Il faut appeler le 15

- En cas de symptômes modérés : prise en charge par un médecin régulateur libéral qui pourra faire une téléconsultation, donner des conseils médicaux ou contacter SOS Médecins
- En cas de symptômes aigus : prise en charge par un médecin régulateur hospitalier qui se chargera de la prise en charge en établissement.